

Echirolles

BUDGET 2018

Finances locales

Quelles
PERSPECTIVES ?

ORIENTATIONS

FISCALITÉ

SOLIDARITÉS

FAMILLE

CADRE DE VIE

RENCONTRE CITOYENNE

Mardi 6 mars à 18h

Hôtel de ville

Le contexte financier

Que retenir de la loi de finances 2018 ?

L'État poursuit sa stratégie de redressement des comptes publics

Plafonnement du concours
de l'État à **48 Mds**

Dettes publiques
96,7 % du PIB en 2017
91,4 % en 2022

Déficit public
2,9 % en 2017
0,3 % en 2022

Les collectivités locales restent fortement sollicitées. Un nouveau « pacte financier » leur est imposé : limitation du niveau de dépenses et du recours à l'emprunt.

Dépenses de fonctionnement
+ 1,1 %

Recours à l'endettement
-13 Mds sur 5 ans

Focus sur la réforme de la taxe d'habitation

- Mise en place progressive (2018-2020) d'un dégrèvement
- Le dégrèvement dépend du revenu fiscal de référence
- Pour l'heure, l'État prend en charge le montant du dégrèvement de taxe d'habitation
- Les communes continuent de fixer le taux

80 % des ménages français
actuellement soumis
à la TH sont concernés

85 % des ménages à Échirolles

Montant total de la TH
à Échirolles **5,15 M€**

Point sur la Métropole

Nouvelles compétences

Compétence GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations

Transfert des ouvrages hydrauliques

Financement principalement via une taxe spécifique intégrée à la taxe d'habitation et à la taxe foncière

Zones d'activité, zones industrielles

Évaluation en cours en vue du transfert

Pacte financier et fiscal : les demandes d'Échirolles

Prise en compte de la contribution de la Ville aux efforts de production de logements

Reversement de 50 % de la taxe d'aménagement au regard des dépenses assumées par la Ville

Les enjeux pour Échirolles

Focus – Échirolles en chiffres



35 983 habitant-es



18027 emplois

1 163 entreprises dont 475 commerces

8 zones d'activités



16 155 logements

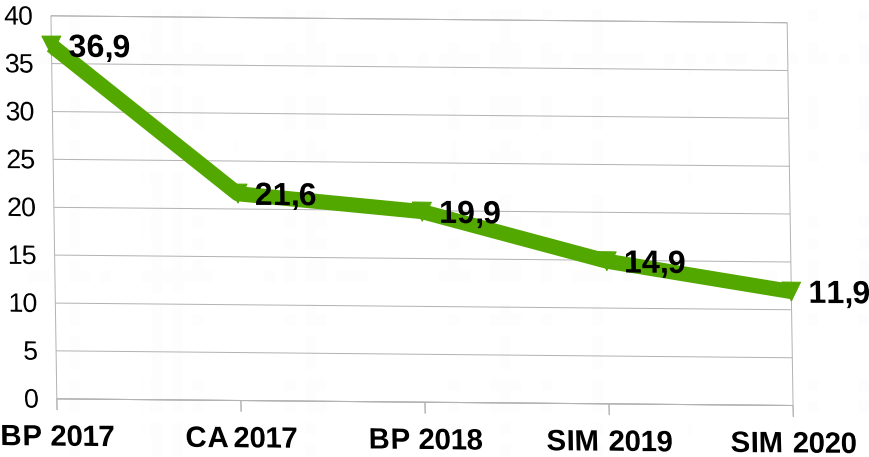
49,4 % de ménages propriétaires

49,3 % de ménages locataires, dont 34,3 % dans le parc social

Les enjeux financiers

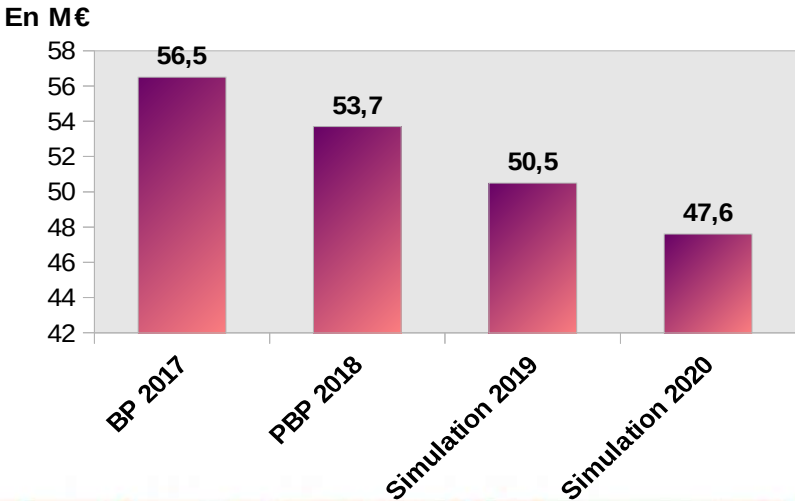
La Ville doit accentuer son désendettement...

Capacité de désendettement en années

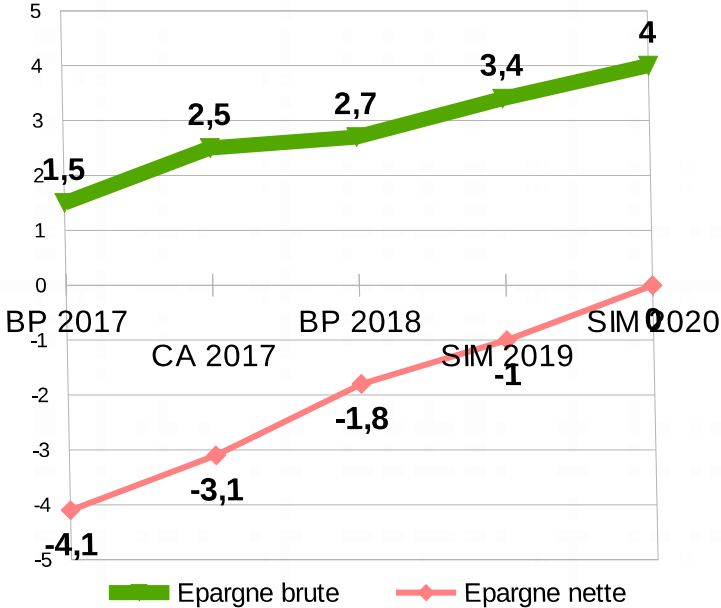


... ce qui signifie augmenter sa capacité d'autofinancement sans recourir à la hausse de la fiscalité

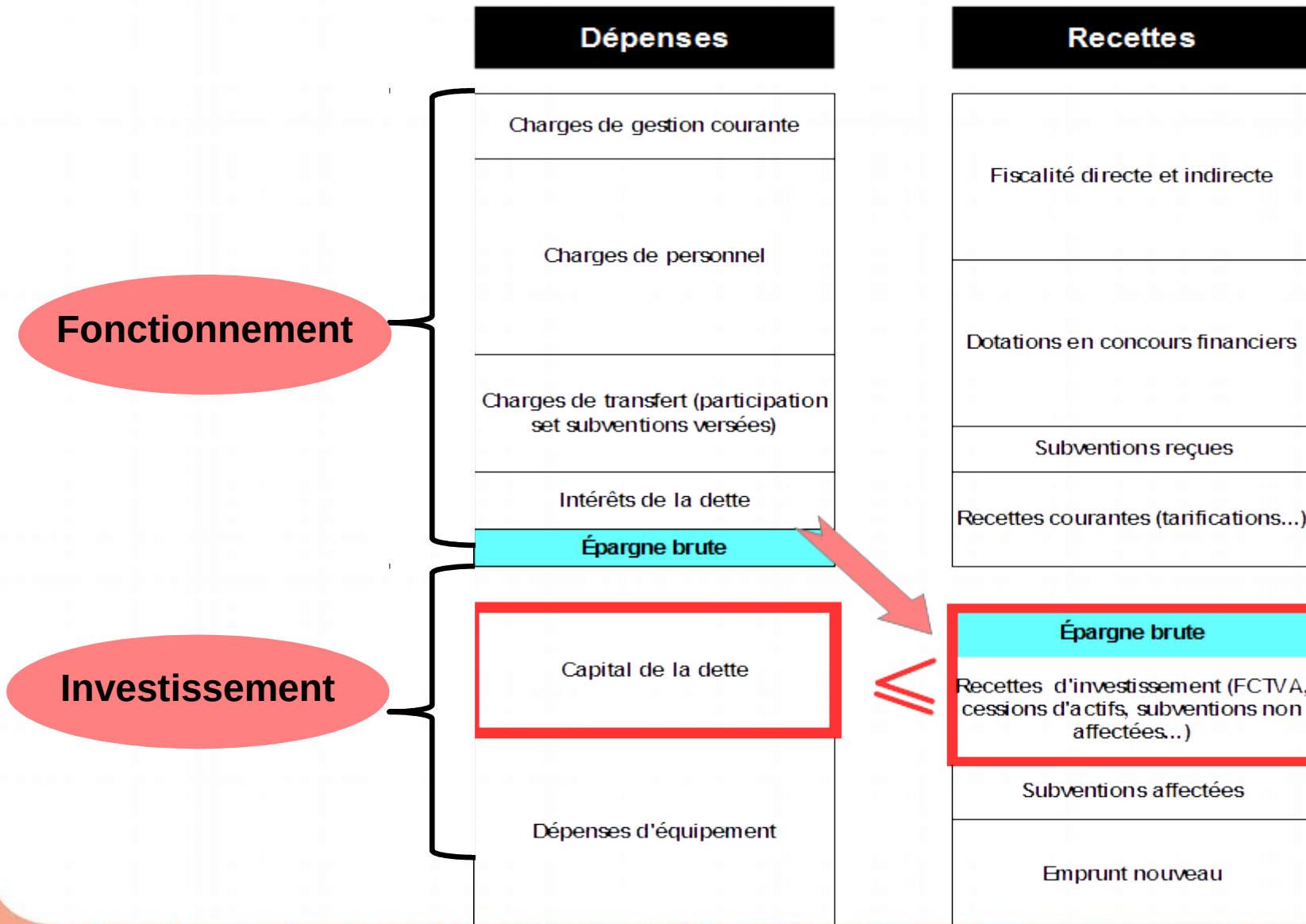
Perspectives de désendettement



Epargne brute, épargne nette

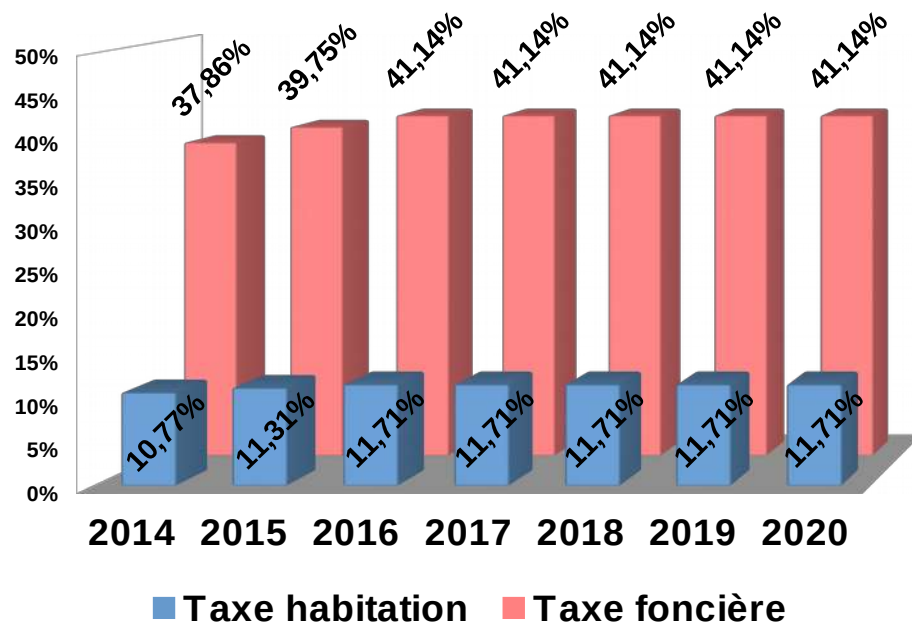


Comment se constitue l'autofinancement de la Ville ?

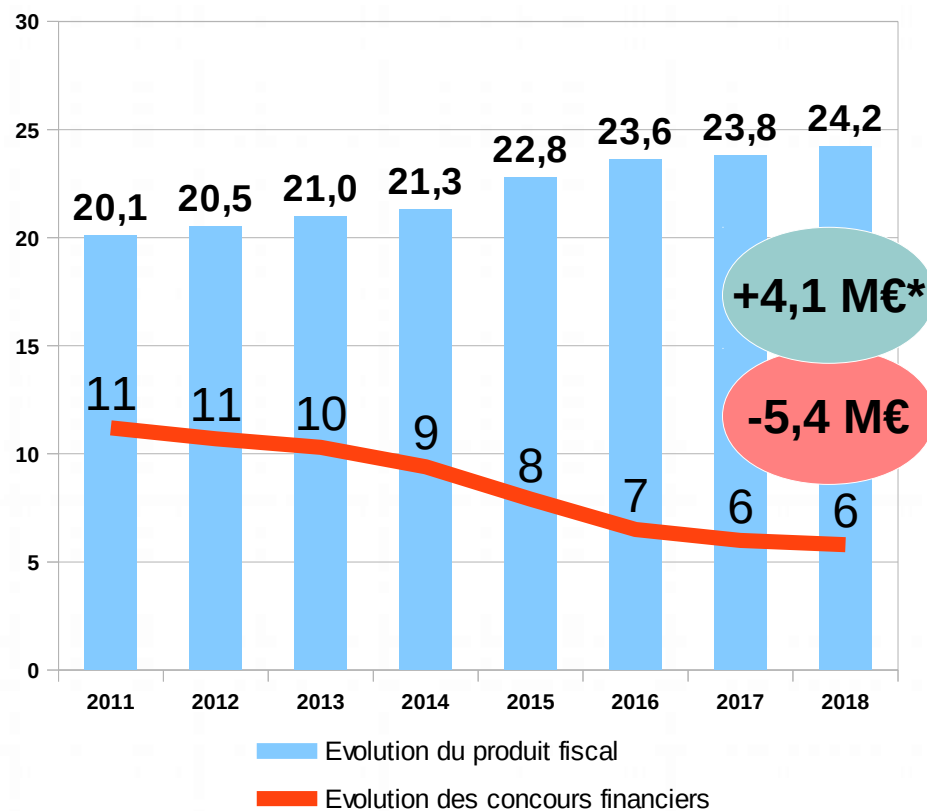


Pas d'augmentation des taux de fiscalité communale

Taux de la taxe d'habitation
et de la taxe foncière



Comparatif de l'évolution du produit fiscal
et des concours financiers

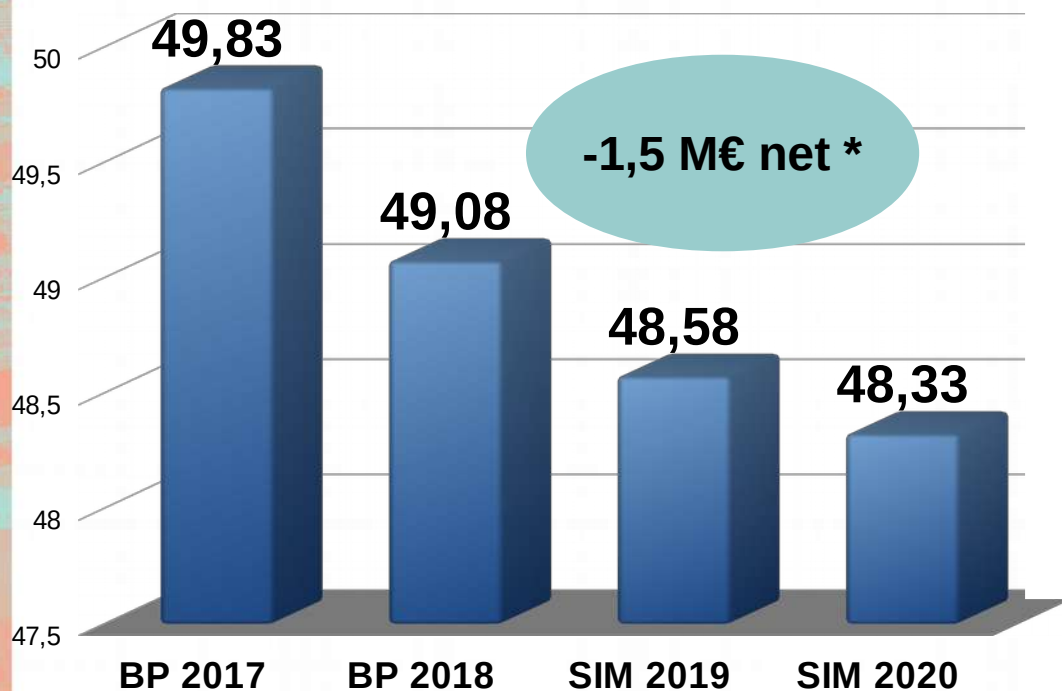


* **Produit fiscal : + 4,1 M€**, dont
 - hausse des taux : **1,6 M€**
 - hausse des bases décidée par l'État : **1,7 M€**
 - hausse des bases physiques (logements, activités) : **0,8 M€**

Diminuer les dépenses pour assurer l'autofinancement

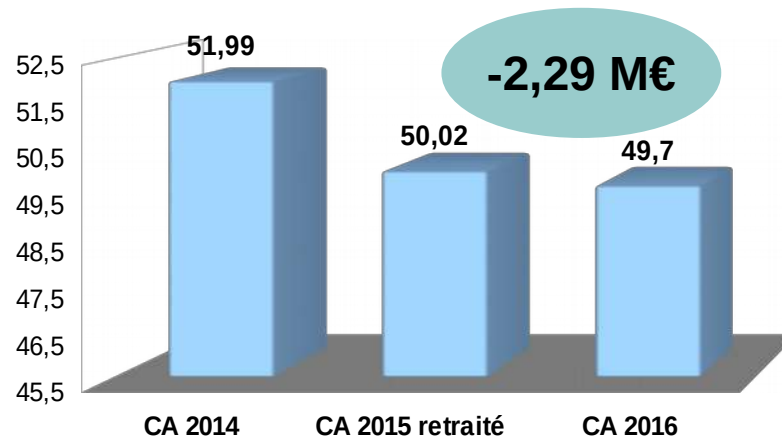
Pour augmenter sa capacité d'autofinancement la Ville doit continuer de réduire ses dépenses courantes

Réductions nettes des dépenses courantes en M€



* 1,5 M€ auxquels s'ajoutent les augmentations mécaniques de dépense : normes diverses, réglementation sur les salaires, coûts des fluides....

Réduction des dépenses de gestion 2014-2016



Info : Les produits de cession ne sont désormais plus pris en compte pour le calcul de l'autofinancement

Les étapes de la préparation budgétaire 2018

8 décembre 2017

Lettre de
cadrage
& orientations

12 février 2018

Débat
d'orientation
budgétaire

6 mars 2018

Rencontre
citoyenne

26 mars 2018

**Vote du
budget**

Travail d'analyse et de diagnostic des politiques publiques, élaboration de perspectives 2018-2020, réunions et séminaires élu-es & services

Les chiffres-clés du budget 2018

Budget Ville: 65,8 M€

Budget CCAS: 15,7 M€

81,5 M€

Dépenses de gestion
49,3 M€

Dépenses d'équipement
7 M€

Investissements reportés
3M €

Épargne Brute
2,7 M€

Emprunt
1,4 M€

Désendettement
-3,1 M€

Soit 2 264 €
par habitant-e

2018-2020

**Nos propositions pour
préserver l'avenir**

Administration communale – Des efforts continus

Poursuite des efforts en matière de gestion des fluides et carburants

- Flotte automobile : réduction de 15 % depuis 2014
- Programmation fine des cycles de chauffe des équipements
- Maîtrise de l'éclairage public

Une politique d'achat exemplaire

- Mutualisation des achats énergétiques avec d'autres collectivités
- Révision des contrats d'assurance

**Gaz
-40 %**

Fonctionnement des services optimisé

- Mutualisation et réemploi du mobilier et des matériels
- Maîtrise des consommations de fournitures courantes

-164 000 €

Redéploiement des ressources humaines

- Réorganisation de postes suite à départ en retraite
- Non-remplacement des postes dont les missions sont couvertes par la Métropole

Adapter et maintenir le service à la population

Administration locale : optimiser notre fonctionnement en maintenant le service à la population

Stratégie patrimoniale : optimiser nos équipements

Faire de la Métropole un point d'appui

Exemples de non-reconductions

Redéploiement de la Maison des parents et de la Maison des enfants et Traits d'Union Parole Santé (TUPS) dans les Maisons des habitant-es

- Vers des équipements polyvalents : rapprochement MDH et pôles jeunesse
- Des locaux associatifs mutualisés et plus qualitatifs
- Amélioration thermique des bâtiments

- Politique de réduction des déchets
- Impression et reprographie mutualisées

- Allocation de rentrée lycéenne **-80 000 €**
- Premier accueil, information : non-renouvellement de la charte Marianne

La vie locale associée aux efforts

Manifestations : maintenir la convivialité autour d'un agenda re-phasé

Soutien aux associations & clubs sportifs : des efforts partagés pour une gestion harmonieuse

Musées

- Biennales : Tempo Libre et Nettoyage de Printemps
- Cité Plurielle

- Optimisation du prêt de locaux et de matériel
- Modulation des subventions en fonction des situations financières des associations.
- Conventions d'objectifs pour encadrer les engagements réciproques

- Rapprochement des collections muséales

Nos priorités pour 2018

Une politique de solidarité réaffirmée

Une politique gérontologique forte

3 équipements et 6 services dédiés, 110 agent-es, 6 clubs, banquet des anciens, bons cadeaux...



Temps fort vieillissement
6 avril

Maisons des habitant-es : au cœur des politiques sociales et familiales

6 équipements plus polyvalents, un accueil social de proximité maintenu en dépit du déconventionnement avec le Département

Une offre renforcée enfance et petite enfance

Espace multi-accueil Les Lucioles : 17 agent-es ; 2,5 M€ d'investissement ; 600 000€ de fonctionnement par an. 6 crèches, 2 multi-accueils



Inauguration
Le 21 mars

De l'ambition pour les jeunes

Priorité à l'autonomie des jeunes, complémentarité ville-associations, présence de proximité renforcée

La santé pour toutes et tous

3 centres de santé, centre de planification familiale

Un projet éducatif résolument démocratique et citoyen

Investissements pour les écoles

22 écoles

Restaurant scolaire Paul-Vaillant-Couturier

950 000 M€



Plan numérique à l'école

56 000 €

Accueil périscolaire

2 566 places pour 2 240 élèves

Entre 1 000 et 1 200 enfants accueillis chaque soir

187 ateliers différents, assurés par des professionnel-les

87 Evade

60 Sports

14 Culture

26 apprentissage

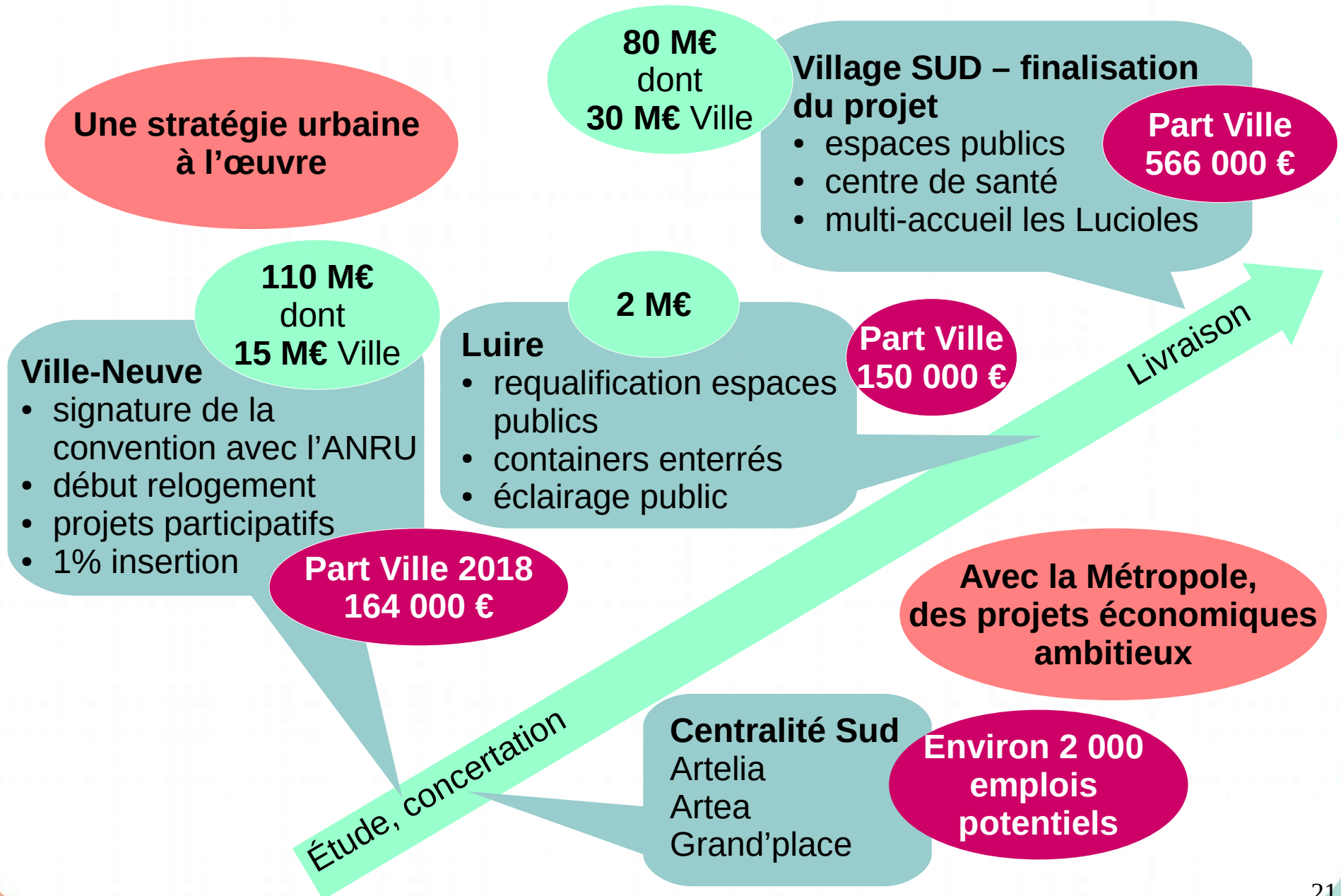
Coût total 934 000 €

Financement de l'État et de la CAF 429 000€

Contribution des familles 177 000 €

328 000 € à charge de la Ville

Un développement maîtrisé et harmonieux



Un développement maîtrisé et harmonieux

Une politique volontariste pour la transition énergétique

- Mur-Mur : **50 000 €** de part Ville
- Des nouveaux équipements très performants
- Solaire d'ici : des panneaux solaires sur les toits des équipements publics

Des moyens pour la sécurité

Budget police municipale : **1,18 M€**
Déploiement de la vidéo protection : **100 000 €**

Agence du quotidien à Ville-Neuve

Lancement de l'expérimentation

Politique de la ville : des projets innovants pour le territoire

Des financements obtenus pour les projets dans les quartiers prioritaires : découverte des sciences, coaching de jeunes diplômé-es, lutte contre la fracture numérique

913 000 €

Une ville animée et conviviale

Événements

Tempo Libre, Forum des sports & associations, rendez-vous citoyens, Cité Plurielle, 13 juillet... 60 événements proposés par la Ville

660 000 €

Culture

100 soirées de spectacle dans les équipements culturels
27 700 € subventions aux associations culturelles

529 000 €

Sports

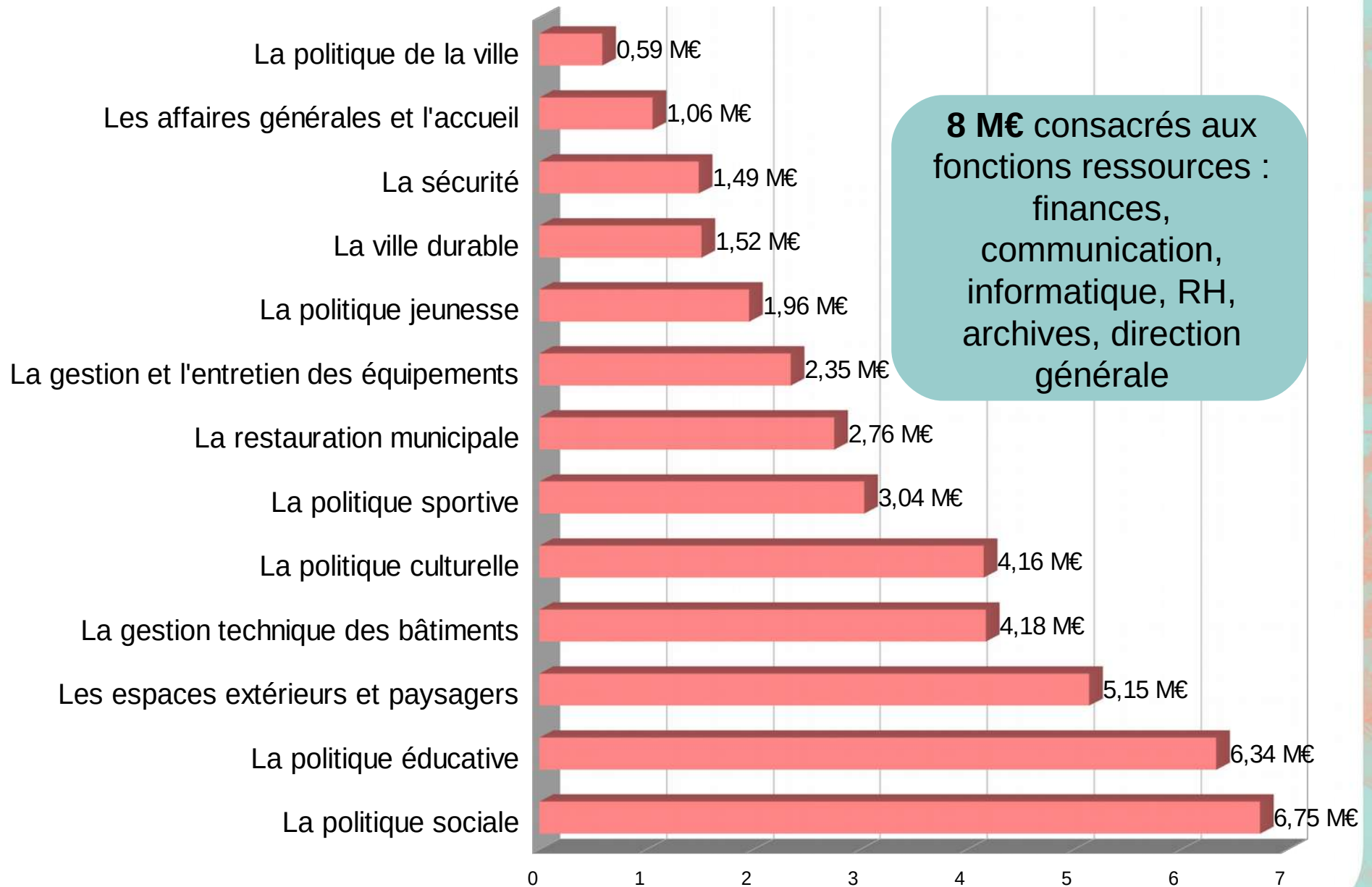
55 événements sportifs aidés par la ville
25 000 m² de locaux
580 000 € subventions aux clubs sportifs
Stade nautique : finalisation du plan d'investissement pluriannuel

Associations

56 événements associatifs aidés par la Ville :
Marché de Noël, fêtes de quartiers...
6 000 m² de locaux
75 000 € subventions aux associations de proximité

340 000 €

Répartition du budget communal



Notre vision pour l'avenir

Une ville pour tous les âges de la vie

Une ville accessible pour toutes et tous, une ville attractive

Une ville à haut niveau de service public : priorité aux services essentiels à la population

Une ville des proximités, une ville équipée

Une ville citoyenne et innovante

Une ville qui anticipe : sobriété énergétique, cadre de vie, environnement, entretien du patrimoine

Une ville qui maîtrise son budget : pas de hausse de la fiscalité locale, une administration exemplaire

**Merci de votre attention.
Place au débat !**

Lexique - Comprendre le budget de A à Z...

Attribution de compensation

Deux types de reversements au profit de leurs communes membres ou d'autres EPCI (intercommunalités) sont effectués par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone.

Il s'agit :

- de l'attribution de compensation ;
- de la dotation de solidarité communautaire.

L'attribution de compensation (AC) constitue pour ces EPCI une dépense obligatoire.

Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

Débat d'orientation budgétaire

Dans les communes de 3 500 habitant-es et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Compte administratif

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il doit être adopté par le conseil municipal au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Dotation de fonctionnement attribuée par l'État aux communes. Elle est globale et libre d'emploi. Elle est fixée chaque année par la loi de finances.

Lexique - Comprendre le budget de A à Z...

Dotation de solidarité urbaine (DSU)

La dotation de solidarité urbaine a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Épargne de gestion

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette

Il s'agit de l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financement en investissement des dépenses d'équipement.

Lexique - Comprendre le budget de A à Z...

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC a été mis en place en 2012.

Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Produit intérieur brut (PIB)

PIB est un indicateur économique qui permet de mesurer la production économique intérieure réalisée par un pays, sur une période donnée, généralement un an ou un trimestre, grâce aux « agent-es » économiques qui y résident. Il reflète l'activité économique interne d'un pays.

Quartiers de la politiques de la ville (QPV)

Quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville. Le périmètre des QPV a été dessiné par la loi de programmation pour la ville et cohésion urbaine (2014) selon un critère unique, celui des revenus par habitant-e. 3 QPV à Échirolles : Essarts-Surieux, Luire-Viscose et Village Sud.

Péréquation

Mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesses, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités.